

et $\frac{1}{2}$ ouest du lot No 24, du Xe rang du canton de Stanfold; et les lots Nos 21, 25 et 26 du XIe rang du dit canton de Stanfold, et les annexer, pour les fins scolaires, à la municipalité de Sainte-Victoire, dans le même comté.

Cette érection ne devant prendre effet que le 1er juillet prochain (1898).—*Gazette officielle*, 24 juin dernier.

—
DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, le 30 juillet dernier (1897), de nommer l'honorable Richard R. Dobell syndic d'écoles pour la municipalité de "Saint-Colomban de Sillery", comté de Québec, en remplacement de lui-même, son terme d'office étant expiré.—*Gazette officielle*, 7 août dernier.

—
DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

—
AVIS.

Détacher de la municipalité scolaire de Saint-Bernardin de Waterloo, comté de Shefford, les lots suivants: Nos 686, 688, 690, 822 et 826 du canton de "Shefford," et les annexer pour les fins scolaires à la municipalité de "Saint-François-Xavier de Shefford."

Cette annexion ne devant prendre effet que le 1er juillet prochain (1898).—*Gazette officielle*, 21 août dernier.

—
DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

—
AVIS.

Détacher de la municipalité de "Saint-Jacques des Piles, comté de Champlain, la nouvelle paroisse de "Saint-Jean des Piles," même comté, et l'ériger en municipalité scolaire distincte, sous le même nom, avec les limites qui lui sont assignées par la proclamation en date du 30 juin dernier (1897).—*Gazette officielle*, 21 août dernier.

—
DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

—
AVIS.

Détacher de la municipalité de "Saint-Ephrem," comté de Beauce, les lots suivants

du cadastre, savoir: depuis et y compris le No 690 jusqu'à et y compris le No 703 et les annexer, pour les fins scolaires, à la municipalité de "Saint-Victor de Tring," dans le même comté.—*Gazette officielle*, 21 août dernier.

—
DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

—
AVIS.

Détacher de la municipalité de "Saint-Valentin, comté de Saint-Jean, les numéros suivants du cadastre de la paroisse de Saint-Valentin, savoir: Nos 201, 204, 205, 206, 209, 211, 212, 213, 214 et 215, et les annexer, pour les fins scolaires, à la municipalité de Saint-Blaise, dans le même comté.—*Gazette officielle*, 21 août dernier.

—
DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, le 20 août courant (1897), de faire les nominations suivantes, savoir:

Commissaires d'écoles.

Comté de Charlevoix, Saint-Etienne de la Malbaie.—M. Hermel Tremblay, en remplacement de M. Boniface Larouche.

Comté de Matane, Saint-Ulric.—M. Pierre Massé, en remplacement de M. David Onellet, dont la nomination a été annulée le 30 juillet dernier.

Comté de Shefford, ville de Waterloo.—M. George Moynan et David McKenna, en remplacement d'eux-mêmes, leur terme d'office étant expiré.

Comté de Terrebonne, Saint-Jovite.—MM. François Léonard et Félix Paquette, le premier en remplacement de lui-même, le second en remplacement de M. Louis Desjardins.—*Gazette officielle*, 28 août dernier.

—
DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

—
AVIS.

—
Ajouter à la municipalité scolaire de Causapsal, comté de Matane, le territoire non encore érigé en municipalité scolaire, tel que ci-après désigné: